

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2009 - (n° 1127)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 398

présenté par
Mme Pavy et M. Chartier

ARTICLE 62

À l'alinéa 18, substituer au mot :

« cinquième »,

le mot :

« sixième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel